

Osez le Féminisme!

Le journal

n° 57, mai 2021

DOSSIER

EDITO

Alors que le pays est toujours aux prises avec la pandémie de Covid, plus que jamais les femmes sont au cœur de la lutte : actrices majeures dans les secteurs stratégiques du soin et de la santé, elles contribuent fortement à une sortie de crise. Malgré le caractère vital de leur action, elles restent reléguées au second plan, invisibilisées et les conséquences de l'épidémie de Covid sur leurs conditions de vie et leur santé restent peu ou pas prises en compte par les institutions. Plus que jamais, le travail des femmes, rémunéré ou non, a été central dans la crise sanitaire, mais où est la reconnaissance qui ne peut qu'être attendue ? Ce numéro propose une analyse féministe de la crise que nous traversons, ainsi que des conséquences de la pandémie pour les femmes, que ce soit sur le plan économique, sur celui de la santé ou concernant la prise en charge des violences. Il sera également question de la façon dont le cinéma s'empare de l'histoire du mouvement féministe, des femmes dans la politique américaine, de la situation du droit à l'IVG de par le monde... Partout, la lutte continue.

DANS CE NUMÉRO

Mrs America : un (très) long chemin vers l'égalité

Canal + propose actuellement la série « Mrs America »⁽¹⁾, qui retrace le combat de militantes féministes comme Gloria Steinem ou Betty Friedan pour l'adoption de l'Equal Rights Amendment, à qui s'opposait Phyllis Schlafly, ultra-conservatrice de droite. Cet amendement visant à garantir l'égalité femmes/hommes a été défendu par le Mouvement de Libération des Femmes aux Etats-Unis pendant la deuxième vague féministe. La série⁽²⁾ revient sur les actions des féministes des années 70 mais un aspect négatif a été soulevé par deux militantes de l'époque, Gloria Steinem et Eleanor Smeal, à aucun moment n'est évoqué le principal obstacle au vote de l'ERA : les intérêts économiques des compagnies d'assurances et autres entreprises qui avaient tout à perdre en cas de vote de l'amendement. Comme souvent, une lutte entre deux figures féminines est mise en exergue, au détriment des enjeux politico-économiques.

CHRISTINE

1. <https://www.youtube.com/watch?v=b9lqOibHWqk>
2. https://www.canalplus.com/series/mrs-america/h/13631742_50001

Genre et capital

On connaît bien le sujet des inégalités de salaire, mais quid des inégalités de patrimoine ? C'est l'ambition de l'ouvrage très instructif de Céline Bessières et Sybille Golac, Genre et Capital : montrer les mécanismes sexistes permettant la formation des inégalités de patrimoine. En théorie, femmes et hommes sont égaux devant l'héritage ; en pratique les notaires favorisent souvent le fils qui reprendra l'entreprise familiale (en sous-évaluant le bien transmis du père au fils), au détriment des filles. En théorie, les dispositions suite à un divorce sont égalitaires ; en pratique, les prestations compensatoires sont trop faibles, les pensions alimentaires aussi et injustement fiscalisées, et les partages de patrimoine se font là aussi au détriment des femmes. Les mères élevant seules leurs enfants sont les plus affectées par une baisse de niveau de vie après une séparation. Juges aux affaires familiales, avocates et notaires ont intériorisé une vision patriarcale de la famille, ce qui se traduit dans leurs pratiques qui perpétuent les inégalités dans l'accumulation de patrimoine.

CÉLINE PIQUES

Le 3919 est sauvé... pour l'instant !

Pendant le Grenelle des violences conjugales, le Gouvernement annonçait que la ligne nationale d'écoute 3919, serait bientôt joignable 24h/24 et 7j/7. Cette évolution devait passer par une mise en concurrence entre différentes structures, celle qui demande le moins d'argent « remportant » le marché, or les victimes de violences masculines ont besoin d'être accompagnées par des professionnel.le.s féministes, expert.e.s des mécanismes des violences masculines, à même de déconstruire la stratégie de l'agresseur. La FNSF, qui a créé le 3919 et le gère depuis lors, a développé cette expertise. Après plusieurs mois de bataille, menée par la FNSF et accompagnée par de nombreuses associations, dont Osez le Féminisme !, la mobilisation a payé : le Gouvernement a annoncé le 25 janvier que la procédure de marché public était interrompue. C'est une première victoire... En attendant que le Gouvernement donne les moyens à la FNSF d'étendre les horaires d'ouverture de la ligne !

MARTON

Queens

Les femmes sont majoritaires autour de Joe Biden. Auparavant procureure, puis sénatrice, la vice-présidente Kamala Harris est à la fois la première femme et personne racisée à ce poste. Elle a recruté Ashley Etienne et Symone Sanders à la tête de son cabinet. Aux fonctions clés de la Maison Blanche : Jen Psaki et Kate Bedingfield sont respectivement porte-parole et directrice de la communication. La ministre de l'Énergie est Jennifer Granholm et la directrice du Conseil Politique n'est autre que Susan Rice, figure de la politique étas-unienne, qui fut conseillère à la sécurité nationale sous Obama-Biden et ambassadrice des Etats-Unis aux Nations Unies. Le rôle crucial de secrétaire au Trésor est pour Janet L. Yellen et même la CIA a une femme : Avril Haines, en tant que directrice du renseignement. Avant le vote du Sénat, ce sont donc plus de 20 femmes annoncées au gouvernement, « Le gouvernement ressemblera à L'Amérique » disait Biden, c'est un bon début.

ANNE RONCO

L'IVG, entre victoires et reculs

La victoire du 30 décembre 2020 en Argentine, que nous applaudissons, nous interpelle quant à la situation de l'accès à l'IVG à travers le monde. Malgré des luttes acharnées, les dirigeants de gouvernements ultra conservateurs reviennent sur des droits durement acquis ou durcissent les lois, quand d'autres pays tentent de faire progresser la législation existante. Rétrospective.



En octobre 2020, l'accès à l'avortement s'est encore réduit en Pologne, les organisations féministes estiment qu'environ 200 000 polonaises recourent à l'IVG illégalement ou à l'étranger chaque année. Dans de nombreux autres pays, l'IVG fait encore l'objet de conditions extrêmement restrictives : dans certains pays elle n'est accessible qu'en cas de danger pour la vie de la mère (Côte d'Ivoire, Libye, Ouganda, Irak, Bangladesh, Venezuela) ; dans d'autres uniquement en cas de viol, de risque pour la mère ou de grave malformation du fœtus (au Brésil). Pire encore dans le reste du monde : l'IVG est totalement interdite dans une quinzaine de pays, comme au Honduras où l'interdiction de l'IVG a été inscrite dans la Constitution.

Aux États-Unis, où l'IVG a été garanti par un arrêt de la Cour Suprême en 1973, le débat a été relancé lors de la dernière campagne présidentielle. Alors que l'accès à l'avortement est déjà largement réduit dans certains États, on peut, malgré les promesses de Biden, craindre un retour en arrière de la Cour Suprême. Donald Trump avait en effet nommé, avant sa défaite, la juge conservatrice Amy Coney Barrett

opposée à l'avortement, pour remplacer la juge féministe Ruth Bader Ginsburg, décédée en septembre dernier.

D'autres pays ont adopté des législations progressistes, plus favorables aux droits des femmes : la Nouvelle-Zélande a dépénalisé l'avortement en mars 2020 (qui était jusque-là passible de 14 ans d'emprisonnement) ; l'État du Queensland en Australie a légalisé l'IVG en octobre 2018 (abolissant une loi de 1899 datant de l'ère coloniale britannique). L'Irlande a légalisé l'IVG en septembre 2018 suite à un référendum historique, suivie par l'Irlande du Nord en octobre 2019. L'avortement est décriminalisé en Corée du Sud depuis 2021, même si aucune loi n'encadre encore ce nouveau droit.

En France enfin, depuis le manifeste des 343 en 1971, suivi du procès de Bobigny en 1972 dont Gisèle Halimi fut l'avocate de la défense, qui a abouti à la loi Veil de 1975, l'IVG n'est plus correctionnalisée comme en 1923, ou pire, passible de peine de mort comme sous Vichy. La loi initiale fixe à 10 semaines de grossesse la période pendant laquelle une IVG peut être légalement pratiquée (hors avortement pour motif

médical). Depuis 2001, ce délai est de 12 semaines. Si le délai pour pratiquer une IVG médicamenteuse a été allongé de 7 à 9 semaines lors des récentes périodes de confinement, le projet de loi visant à rallonger le délai légal de l'IVG chirurgicale jusqu'à 14 semaines a été adopté par nos députés en octobre dernier, assortie de la suppression de la double clause de conscience ou de la pratique des IVG instrumentales par les Sages-femmes. Ce texte a été rejeté par le Sénat le 20 janvier 2021, malgré l'avis favorable du Comité consultatif national d'éthique. Il est urgent de mettre ce projet de loi en 2ème lecture à l'Assemblée Nationale ! Car ce projet répond aux 5000 patientes contraintes chaque année de se rendre à l'étranger pour cause de dépassement du délai légal, en raison de situation complexe ou de défaut d'accès aux professionnels. Cette proposition de loi qui vise à renforcer ce droit fondamental à l'IVG repose cette question politique : le corps des femmes doit-il rester un champ de bataille idéologique au détriment de leurs droits humains ?

OLF EN ACTION!

Contre le SYSTÈME PORNOCRIMINEL

En soutenant les victimes du procès «Jacquie & Michel», Osez le Féminisme! réaffirme son engagement contre le système pornocriminel.

Grâce aux plaintes de plusieurs femmes pour viols aggravés, proxénétisme aggravé et traite d'êtres humains aggravée, quatre géants de l'industrie pornographique française, Pascal Aullitrault, Matt Hadix, JD et NTT, sont mis en examen. Trois sont en détention provisoire depuis le 17 octobre. Ces quatre producteurs collaboraient étroitement avec Jacquie & Michel et Dorcel.

Un mois avant cette procédure historique, une enquête préliminaire a été ouverte contre Jacquie & Michel pour viols et proxénétisme aggravé suite à nos signalements répétés en février 2020 auprès du Procureur de la République, aux côtés du Mouvement du Nid et des Effrontés.es.

Pour les victimes, un procès doit permettre une reconnaissance des viols et tortures perpétrées par ces producteurs. Ces

femmes ont été piégées par ces hommes après une longue mise en confiance sur les réseaux sociaux. Les pornocriminels leur ont ensuite infligé des viols en réunion et des actes de torture et de barbarie. Des crimes aggravés, filmés, d'une cruauté extrême, commis de façon à surprendre et sidérer les victimes, sans échappatoire possible, car l'argent promis a permis d'extorquer le « consentement » à un contrat et le silence. Les plaignantes ont été rackettées, droguées ou alcoolisées. « Accepter » était « la seule manière que cela s'arrête » a affirmé l'une d'elles. Une autre « s'était mise en off pour ne pas craquer ». Des mécanismes de dissociation déclenchés malgré soi par le cerveau pour s'anesthésier autant que possible et survivre.

Les quatre producteurs devront rendre compte du système qu'ils ont érigé pour violer, commanditer des viols, les filmer et en tirer d'immenses profits.

Pour nous, féministes engagées contre le système pornocriminel, ce procès

permettra de révéler au grand public la réalité de la pornographie : des viols filmés, une industrie déshumanisante où le « consommateur » jouit en visionnant des violences sexuelles contre des femmes, une vision de la sexualité régie par la loi de l'offre et la demande masculines et une haine des femmes, à rebours de sexualités émancipatrices.

Aux côtés des victimes, notre action s'inscrit dans une dénonciation de la réalité du système porno-prostituteur à travers notre campagne #Balancetonporn. N'hésitez pas à suivre notre travail de décryptage sur Instagram qui définit la pornographie non pas comme du cinéma mais comme un système pédocriminel.

Si l'impunité des viols filmés et achetés vous révolte, si vous voulez agir contre le système porno-prostituteur, n'hésitez pas à rejoindre le groupe de travail Abolition !

[LINA](#)

Le grand mot

Pourquoi ne pas consacrer une journée du calendrier aux droits des femmes ? C'est la militante Clara Zetkin qui en eût la première l'idée en 1910. Mais c'est à Saint-Petersbourg, en 1917, qu'on retiendra la date du 8 mars : alors que plusieurs cortèges de femmes étudiantes, employées et ouvrières du textile manifestent dans le centre-ville. Le 8 mars, qui marque le début de la révolution bolchevique, est à ses débuts associé à ce mouvement social au point que Lénine l'instaure officiellement en 1921 comme « journée internationale des travailleuses ». Son discours d'alors est malheureusement encore très actuel : « Les femmes, la moitié de l'espèce humaine,

sont doublement exploitées. L'ouvrière et la paysanne sont opprimées par le capital, et par surcroît, (...) elles ne jouissent pas de tous les droits, car la loi ne leur confère pas l'égalité avec les hommes ; deuxièmement, et c'est là l'essentiel, elles restent confinées dans l'esclavage domestique ». La « journée internationale des femmes » s'est inscrite durablement dans nos agendas comme symbole d'une lutte sociale pour l'égalité hommes-femmes toujours d'actualité. RDV tous les 8 mars à venir encore, pour ces journées de (g)rêves sorores !

[ANÀÏS CAL](#)

VIOLENCES patriarcales et COVID



La crise du Covid a agi comme un révélateur, elle est venue exacerber les problématiques préexistantes, le fléau des violences faites aux femmes, entre autres, ne connaît pas de frontières et touche toutes les sphères de la vie des femmes, ce dossier lève le voile sur un aspect souvent peu évoqué de ces violences : le côté économique. Nous nous pencherons aussi sur les problématiques liées à la santé des femmes, comment la pandémie a-t-elle impacté celle-ci ? Le confinement a été pour certaines synonyme de huis clos avec un conjoint agresseur, quelles solutions pour les victimes de violences conjugales à l'heure de la pandémie ? Ce dossier propose une analyse féministe des conséquences du contexte de pandémie sur les maux qui accablent d'ordinaire les femmes, plus que jamais, le féminisme est la seule voie.

DANS CE DOSSIER

L'aspect caché des VIOLENCES CONJUGALES: **Les femmes face aux VIOLENCES ÉCONOMIQUES à l'heure de la pandémie**

Les violences conjugales sont maintenant fréquemment abordées dans la sphère publique, bien que le traitement médiatique de ces affaires reste souvent très insatisfaisant, partial et empreint de misogynie. Néanmoins un aspect des violences conjugales reste relativement peu documenté, il s'agit des violences économiques. Quelles réalités recouvrent-elles ?

Dans les représentations véhiculées auprès du grand public, les violences conjugales peuvent être physiques, psychologiques, sexuelles, mais les violences qui concernent l'indépendance financière de la victime sont rarement envisagées : elles peuvent par exemple consister à empêcher la victime d'accéder à son compte en banque ou d'effectuer ses démarches administratives. Ces violences spécifiques achèvent le processus d'emprise sur la victime et lui ôtent toute possibilité matérielle d'émancipation.

Les violences économiques débutent souvent à bas bruit, de façon sournoise : la femme victime peut se retrouver dans

l'impossibilité d'accéder à un compte joint, ne pas connaître le montant exact des ressources du couple. Elle se voit privée des revenus auxquels elle a droit, voire exploitée économiquement par l'agresseur et sa famille, qui peuvent détourner à leur profit l'argent du ménage. Les conjoints violents peuvent aussi dissimuler les opérations financières qu'ils effectuent sur des comptes communs. Les processus de dématérialisation actuellement très fréquents dans le monde financier et administratif facilitent la tâche aux agresseurs, qui peuvent sans l'accord de leur compagne changer leurs mots de passe et bloquer l'accès à leurs espaces personnels virtuels. Bien

Zoom

En marge des journaux intimes de quelques privilégié.e.s narrants les difficultés de vivre confiné.e dans une résidence secondaire de 200m², certaines voix, inaudibles et peu médiatisées, mériteraient pourtant d'être entendues. D'après une enquête Insee parue le 14 octobre 2020 sur les conséquences économiques du confinement pour les ménages, parmi les 10% des foyers les plus pauvres, 35% ont constaté une dégradation de leur situation financière. De plus, l'enquête révèle une surreprésentation des ménages avec enfants. Et qui retrouve-t-on en tête du peloton ? Sans surprise, parmi

celles et ceux qui auront le plus souffert du confinement, on trouve encore et toujours les mères en situation de précarité. Les aides ponctuelles de l'Etat versées aux ménages les plus fragiles auront donné à certaines une bouffée d'oxygène. Hélas, il est illusoire de penser que cela sera suffisant pour résoudre leurs difficultés sur le long terme. Pour ces femmes, la crise que nous traversons est loin de n'être que sanitaire et les perspectives d'amélioration restent incertaines à l'heure actuelle.

KLO LA GRENOUILLE

des agresseurs ont réussi à faire « disparaître » administrativement leur compagne en la privant d'accès à tous les sites vitaux tels que ceux de la sécurité sociale, des impôts, de la CAF, de leur banque... Les femmes victimes de ces pratiques se voient dans l'impossibilité de reprendre leur vie en main, l'agresseur ayant pris le contrôle de leur existence en ligne. Dans les cas les plus graves, certaines victimes se sont même vues confisquer leur propre argent par leur agresseur. Les violences économiques comme toutes les autres violences sexistes ont une dimension systémique, globale, elles impactent l'ensemble de la société et elles peuvent continuer même après la séparation, quand l'ex-conjoint continue à exercer son emprise sur la victime en lui créant des problèmes administratifs. Les agresseurs peuvent aussi adopter des comportements passifs/agressifs en refusant d'effectuer des démarches administratives qui pourraient aider la victime à retrouver sa liberté suite à la séparation.

Plus globalement, les violences économiques sont un élément clé du processus d'emprise, qui permet à l'agresseur d'avoir un contrôle absolu sur la victime. Ces agressions sont facilitées par le fait que de nombreuses victimes n'ont même pas conscience que ces pratiques relèvent de la violence conjugale, elles sont néanmoins graves et traumatisantes et peuvent laisser des séquelles durables. Juridiquement parlant, les victimes même une fois sorties du processus d'emprise, constatent alors à quel point le système les protège peu de ces agissements, l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales est d'autant plus efficace qu'il facilite la conscientisation par rapport à ce type de violences. D'un point de vue législatif, à ce jour, aucune loi ne protège les femmes contre ces violences particulières et redoutables, les femmes qui en ont été victimes doivent mener de longues batailles administratives afin de reprendre le contrôle de leur vie et leur autonomie financière. D'après la tradition, en France, le vol entre époux n'existe pas, mari et femme sont solidaires en tout, or la réalité des violences économiques dans les couples montre bien le contraire : le mariage reste la zone de non-droit par excellence, le lieu de tous les dangers pour les femmes. ⁽¹⁾

La pandémie de COVID 19 a malheureusement vu une augmentation sensible des violences conjugales, y compris donc des violences économiques faites aux femmes. D'après l'ONU, en France, les signalements de violences conjugales mesurés par le nombre d'appels téléphoniques ou de plaintes déposées ont connu une augmentation de 30%. Les annonces dithyrambiques d'Emmanuel Macron sur le sujet dissimulent mal le manque de moyens face à cette aggravation des violences ; en ces temps de confinement, de couvre-feu et autres mesures sanitaires, les femmes privées d'indépendance économique ne sont que plus fragilisées et isolées. L'année dernière, lors du Grenelle contre les violences conjugales, le gouvernement s'était engagé à lutter contre ces violences, il a été question de créer un fonds d'indemnisation, de légiférer contre les violences économiques faites aux femmes, de former les établissements bancaires sur ces questions. A ce jour, tous les amendements



ayant pour but la reconnaissance de ces violences ont été refusés par le gouvernement, bien qu'un groupe de travail constitué à l'occasion du Grenelle se penche sur le sujet. Une fois de plus, derrière les effets d'annonce et les parades des politiques dans les médias, rien n'est concrètement fait pour protéger les femmes qui restent démunies face à des agresseurs ayant toutes les cartes en main. En juin 2020, une mesure devant faciliter l'indépendance financière des femmes victimes de violences conjugales a été publiée au Journal Officiel : elle devrait permettre aux victimes de débloquent de l'épargne salariale en cas de violence conjugale. Quand on sait que 51% des victimes sont privées d'emplois, on ne peut que déplorer l'insuffisance de cette décision. ⁽²⁾

Si l'analyse féministe des phénomènes sociaux permet une prise de conscience concernant les violences économiques, un travail institutionnel reste à faire pour que le gouvernement joue son rôle qui est de garantir la sécurité des femmes, il ne suffit pas de multiplier les rodomontades dans la presse, il est urgent d'agir de façon concrète.

CHRISTINE

Bibliographie :

1. <http://www.slate.fr/story/196552/violences-economiques-administratives-conjugales-masculines-emprise-argent-couple>
2. <https://www.novethic.fr/actualite/economie/isr-rse/les-violences-economiques-faites-aux-femmes-une-forme-de-violence-conjugale-meconnue-149237.html>

Covid et santé des femmes

L'épidémie de coronavirus a affecté la santé de nombreuses femmes de différentes manières, par le virus lui-même ainsi que par les conséquences des mesures prises pour endiguer l'épidémie. Une double peine a été infligée aux femmes : touchées par l'épidémie, elles ont plus fortement subi les conséquences des changements sociétaux consécutifs à la crise sanitaire.

Tout d'abord, la forte proportion de femmes travaillant dans les commerces essentiels et dans les métiers du soin les a surexposées au risque de contamination et de charge mentale accrue pendant la crise (garde d'enfants, école à la maison...).

Dans le secteur de la santé, et pour la seule fonction publique hospitalière, 78% des professionnel.le.s sont des femmes et sont susceptibles d'occuper les métiers de première ligne (infirmières, aides-soignantes, agentes de service...). Elles sont aussi les plus touchées par les pénuries en matériels et équipements de protection individuelle que nous avons connues au printemps dernier, lors de la première vague.

Les décisions politiques prises pour endiguer l'épidémie entraînent aussi leur lot de conséquences pour les femmes, avec la charge de tâches ménagères, parentales et les problématiques

d'organisation accrues pendant la crise (garde d'enfants, école à la maison, courses...).

Les mesures de fermetures des crèches et des établissements scolaires prises en mars 2020, puis en avril 2021, ont aussi eu pour conséquence directe d'augmenter la charge de travail domestique des femmes, en plus de leur implication accrue dans la sphère professionnelle. Cette surcharge de travail rend les femmes concernées plus vulnérables et moins disponibles pour prendre soin d'elles-mêmes. Aussi, les métiers d'aide à domicile comptent un nombre majoritaire de femmes, tout comme le rôle d'aidant.e familial.e (« prendre soin de ses proches de façon non rémunérée »), qui est majoritairement occupé par des femmes. Ces états de fait augmentent le risque de surmenage et les impacts sur la santé physique et mentale des femmes.

Zoom

Parce que les femmes sont les plus durement impactées par la crise sanitaire, les militantes du groupe Santé d'Osez le Féminisme ! ont voulu créer un espace où nous pouvions exprimer nos inquiétudes, nos frustrations et colères envers cette situation. Avec le hashtag #SoeursConfinées, nous avons invité les lectrices à pointer du doigt les injonctions, à dénoncer la charge mentale et émotionnelle, à parler de nos inquiétudes et à écouter celles d'autres femmes en toute bienveillance. Cette campagne s'adresse aux femmes, en première ligne dans la lutte contre la pandémie, particulièrement exposées à la précarisation. Aux femmes devant gérer une maladie chronique ou un handicap en temps de pandémie.

La campagne #SoeursConfinées

Victimes de violences d'un conjoint agresseur ou témoins de violences commises contre un.e enfant de leur entourage. Bien trop souvent épuisées de devoir gérer, en plus de leurs propres difficultés, celles de leur entourage. En colère devant les injonctions à « rester en forme », faire un régime, s'épiler, se maquiller et porter un soutien-gorge. Au total, entre mars et mai 2020, la campagne #SoeursConfinées, c'est plus de 20 visuels et textes publiés sur Instagram et Facebook, en soutien avec nos sœurs et pour mettre en évidence la réalité des femmes sous le Covid 19 !

MATHILDE CAMOT

En effet, l'évolution des comportements et de la santé mentale pendant l'épidémie montre une nette augmentation des états dépressifs et anxieux. Les femmes, avec les personnes en difficulté financière et les 25-34 ans, font partie des catégories de population dont la santé mentale s'est fortement dégradée pendant la crise au regard des indicateurs relatifs à l'anxiété, à la dépression et aux troubles du sommeil. A cela, s'ajoute le quasi doublement des signalements pour violences conjugales durant les périodes de confinement successives, conjugué, en raison notamment des contraintes supplémentaires ajoutées par les règles du confinement, à la très grande difficulté pour les femmes confinées de s'extraire de leur milieu familial ou de se déplacer pour aller consulter un médecin, malgré les dispositifs mis en place comme « Alerte pharmacie ».

A côté d'un risque accru de contamination, les femmes présentent des besoins spécifiques en termes de santé et d'accès aux soins que la gestion de l'épidémie de Covid n'a pas suffisamment valorisés.

Lors du confinement du printemps, beaucoup de soins jugés non urgents ont été suspendus, que ce soit à l'hôpital ou en libéral. Cela a eu des conséquences pour les femmes atteintes de maladies chroniques et/ou en situation d'handicap ayant un besoin de soins réguliers et pluri professionnel (kinésithérapie, psychologie, ergothérapie, psychomotricité...).

L'interruption des prises en charge a également pu affecter la santé sexuelle et procréative des femmes : la plupart des programmes de PMA ont été suspendus, rallongeant des parcours déjà assez longs. L'accès à l'IVG et à la contraception s'est également compliqué : l'activité du planning familial a été ralentie par la crise, affectant en particulier l'accès des mineures à la contraception et à l'avortement et ce, malgré l'engagement du mouvement à maintenir malgré tout les droits sexuels fondamentaux des femmes via une campagne spécifique « Confiné.e.s nous avons toujours des droits » mettant en exergue les permanences téléphoniques du 0800081111*. Pour faire face à ces difficultés d'accès, le délai de recours à l'IVG médicamenteuse a été allongé de 7 à 9 semaines et une proposition de loi allongeant le délai de recours à l'IVG chirurgicale de 12 à 14 semaines et l'ouvrant aux sages-femmes, a été adoptée en première lecture par nos député.e.s mais rejetée par nos sénateur.rice.s. Il a aussi été autorisé d'utiliser une ancienne ordonnance pour accéder aux contraceptifs en pharmacie, la forte dépendance des femmes envers le corps médical pour obtenir des contraceptifs étant encore un frein à une santé sexuelle satisfaisante.

D'autres femmes ayant fortement subi, indirectement, les effets de la pandémie sont celles qui donnaient la vie : masque imposé pendant l'accouchement, pas d'accompagnant.e pour certaines pendant le pré-travail ou le travail, isolement en période post-partum... Beaucoup s'attendent à une hausse des dépressions post-partum, favorisées par la solitude et par une baisse des consultations médicales (liée à la réduction des soins offerts et la



crainte d'aller en cabinet médical en période de Covid). Il a pu être noté en revanche une diminution significative des accouchements prématurés (en Irlande et au Danemark, pas de chiffre en France), peut-être liée à la diminution des infections courantes, à davantage de repos ou encore à la diminution de la pollution. Si la Haute Autorité de Santé a pu apporter des réponses spécifiques pour le suivi des femmes enceintes pendant l'épidémie, les initiatives prises en ce sens (comme par exemple le dispositif spécifique permettant d'assurer la sécurité des mamans et de leur nouveau-né du CHU de Nîmes) n'ont pas bénéficié d'une visibilité suffisante.

Si les femmes sont moins touchées par les formes graves du virus, elles représentent cependant 47% des patient-es hospitalisé-es pour Covid, 30% des malades en réanimation et 41% des patient-es décédé-es. À cela s'ajoute une forte disparité sur le territoire national : l'accès aux soins en Seine-Saint-Denis est par exemple toujours plus difficile qu'ailleurs.

CHLOÉ XAVIER

- **Chiffres-clés 2019 de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, DGAFP)**
- <https://www.mediapart.fr/journal/france/260420/faute-de-protection-des-soignants-souffrent-contaminent-et-succombent?onglet=full>
- **sources : Enquête CoviPrev, Santé Publique France, <https://www.santepubliquefrance.fr/etudes-et-enquetes/covid-19-une-enquete-pour-suivre-l-evolution-des-comportements-et-de-la-sante-mentale-pendant-l-epidemie>**
- (source : https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/01/09/violences-conjugales-les-signalements-pendant-le-deuxieme-confinement-ont-augmente-de-60_6065754_3224.html)
- (source : https://www.has-sante.fr/jcms/p_3168584/fr/reponses-rapides-dans-le-cadre-de-la-covid-19-continue-du-suivi-des-femmes-enceintes)
- (source : **Bulletin épidémiologique hebdomadaire de Santé Publique France du 3 décembre 2020**)
- <https://www.planning-familial.org/fr/acces-la-sante-et-aux-droits/confinees-nous-avons-toujours-des-droits-1387>

Le conjoint, plus dangereux que le virus...

Après l'annonce gouvernementale de la grande cause du quinquennat, après le Grenelle contre les violences faites aux femmes, nous étions tous.te.s, à commencer par les femmes victimes de violences, en droit d'attendre que les mesures promises soient mises en place.



Le hasard a voulu que moins de six mois après le Grenelle, la France se retrouve confinée et des milliers de femmes enfermées avec leur bourreau, les violences intrafamiliales ont alors augmenté de façon significative ; d'après Christophe Castaner : de 32% en zone gendarmerie et de 36% en zone préfecture de police de Paris. Après les promesses du Grenelle, la réponse gouvernementale aurait dû être rapide et efficace, au lieu de ça, que celles qui ont besoin d'aide se dirigent vers la pharmacie la plus proche pour demander un masque 19. Quelle déception !

C'est à se demander ce qu'attendent nos dirigeant.e.s pour s'inspirer du modèle espagnol. Nos voisin.e.s, qui ont bien compris l'ampleur et la complexité du phénomène ont adopté une loi de protection intégrale contre les violences de genre en 2004. L'effort est maintenu depuis, renforcé notamment par le système de suivi global des violences de genre de 2007 (Vio-Gen) ou encore le « Pacte d'état contre les violences de genre » de 2017 au sein duquel sont annoncées plus de 290 mesures, dont un financement d'un milliard d'euros répartis sur 5 ans. Conscients que les violences basées sur le genre prennent racine dans la domination

masculine et les fondements de leur société patriarcale, les espagnols traitent le mal dans tous les aspects de la société : l'éducation, l'information, le système judiciaire et social etc. Les victimes sont accompagnées et suivies de près tout au long de la procédure, que ce soit pour les démarches judiciaires, pour la sauvegarde de leur emploi, le logement ou encore la garde des enfants quand il y en a.

En France, le budget alloué à la lutte contre les violences conjugales s'élève à 360 millions, montant peu évolutif par rapport à 2019. Alors qu'en France, en 2019, le collectif « Féminicides par compagnons ou ex » comptabilise 146 femmes mortes dans le cadre de violences conjugales (21% de plus qu'en 2018), depuis 2009, en Espagne, elles sont deux fois moins (rapporté au nombre d'habitants). Même s'il est vrai que depuis la loi du 30 juillet 2020, la levée du secret médical permet aux professionnels de santé de signaler des cas de violence, il reste déplorable que le 3919 ne soit accessible qu'entre 9h et 22h en semaine, la baffe de 23h attendra le lendemain. Je regrette que les forces de l'ordre ne soient pas formées spécifiquement, que l'on attende des pharmaciens qu'elles et ils endossent un rôle qui n'a absolument rien à voir avec leur métier et que la justice soit toujours aussi lente, qu'on oblige encore trop souvent les femmes victimes et leurs enfants à quitter leur domicile pour aller survivre dans des chambres d'hôtel insalubres. On estime chaque année le nombre de femmes victimes de violences conjugales à 213 000, en 2018, seules 18% portaient plainte et que sur les 110 000 faits de violence contre les femmes portés à la connaissance des forces de l'ordre, seuls 26 199 hommes aient été poursuivis et 17908 condamnés (Observatoire national des violences faites aux femmes). Enfin, les femmes qui osent porter plainte ou déposer une main courante ne sont pas plus à l'abri que les autres, pour preuve, elles étaient 40 sur les 121 féminicides perpétrés en 2018.

L'exemple espagnol nous montre que les violences conjugales ne sont pas une fatalité. Néanmoins, sans un engagement fort, global et continu de l'Etat, les femmes continueront à risquer leurs vies dans l'intimité de leurs foyers.

Anne Sylvestre

En novembre dernier, c'est une grande féministe française qui a quitté la scène, éteignant les lumières derrière elle. Anne Sylvestre, née en 1934, première fille très attendue d'une adelphe de garçons, passe une enfance heureuse près de Lyon malgré la guerre. Surnommée « Brassens en jupons », Anne est en réalité une artiste pionnière, tant dans ses musiques pour adultes et enfants qu'au cœur de sa poésie et de sa vision du monde et des oppressions. Après avoir commencé des études de lettres, elle se lance dans la chanson et devient autrice-compositrice, une première en France.



La femme aux textes

De par son succès sur les « Fabulettes », Anne est restée cantonnée malgré elle au rôle d'icône de la comptine pour enfants. Bien qu'elle en reste fière, l'artiste a tout fait pour séparer ses répertoires et elle refusera toujours de se produire devant des enfants. Elle se juge toutefois l'égale des plus jeunes, et s'adresse avant tout aux « gens », enfants comme adultes. Se revendiquant très tôt féministe, elle déplore s'être sentie « freinée dans [sa] carrière parce que j'étais l'emmerdeuse de service (...), c'était le prix à payer ». En effet, la parolière a eu une image explosive, là était le fardeau d'une femme allant à contre-courant des modes et de la représentation sexiste des femmes. Avec plus de 400 chansons destinées aux adultes, elle

militait à sa façon, à coup de textes dénonçant les oppressions et incohérences de ce monde. On retient « Non, non, tu n'as pas de nom », chanson partisane de la loi Veil, ou l'ode aux femmes dans « Une sorcière comme les autres ». Dans « La faute à Ève » Sylvestre s'amuse du mythe biblique. Elle rend visibles les femmes en temps de guerre dans « Mon mari est parti » et nous fait rêver de sororité avec « Frangines ». Anne a également beaucoup écrit sur la nature, comme « Pleure ma terre » et signe bien d'autres titres émouvants, tels que « Un mur pour pleurer ».

La femme au secret

Longtemps, la parolière tenta de cacher sa parenté avec sa sœur, Marie Chaix, devenue écrivaine. Celle-ci relatant dans ses livres leur enfance aux côtés d'un père bras droit de Doriot qui fut après la guerre sauvé de la peine de mort, puis enfermé à Fresnes. Dès 1974, Marie entame des publications sur ce lourd passé. Anne, ne mettra des mots sur ses souffrances que vingt ans plus tard dans « Roméo et Judith » où elle raconte avec précision ses sentiments, sa honte mais aussi l'amour qu'elle continuait d'éprouver pour son

père. Elles deux s'intéressent à l'écriture depuis leur enfance et en parleront comme d'une évidence salvatrice.

La femme inarrêtable

Officière de la Légion d'Honneur, elle se revendique pacifiste et démocrate et va s'engager contre l'oppression des femmes tout au long de sa carrière. Connue pour son fort tempérament, Sylvestre refusera d'ailleurs catégoriquement de se refaire le nez, malgré la pression du milieu. Elle ira jusqu'à quitter son producteur pour monter sa propre maison de disques, qui portera son nom de scène. Au mépris de son immense œuvre, aucune victoire de la musique ne lui aura été attribuée, elle dérangeait peut-être trop. Les dernières années de sa vie marquent d'autres prises de positions, notamment en chantant dès 2007 « Gays, marions-nous ! » ou « Juste une femme » en 2013, sur l'affaire Strauss-Kahn. Celle qui considérait les plus jeunes laisse une empreinte indélébile dans le cœur des français.

« Au revoir, au revoir, très bientôt, j'en ai l'espoir, au revoir ».



Alice Coffin

« Se dire lesbienne est un acte politique »

Alice Coffin, élue EELV du XII^e arrondissement de Paris, activiste lesbienne et féministe, a passé une bonne partie de sa carrière en tant que journaliste médias dans des rédactions généralistes où elle a été confrontée au sexisme et aux discriminations. Son ouvrage « Le génie Lesbien », sorti en septembre 2020 aux Editions Grasset, retrace à la manière d'une enquête journalistique comment le système médiatique peine à se repenser, combien il est coûteux mais primordial de « sortir du placard » et de militer, ce que veut dire être lesbienne aujourd'hui, et ouvre la voie sur les luttes qui restent à mener pour légitimer la parole des femmes. Nous avons eu la chance de la rencontrer :

Dans votre livre, vous tentez de comprendre pourquoi le constat énoncé par Simone de Beauvoir « le neutre, c'est l'homme » est toujours d'actualité, notamment dans le milieu médiatique ou politique.

Les médias généralistes entretiennent le sexisme en maintenant le credo de l'objectivité et de la neutralité journalistique de l'homme blanc. En tant que journaliste, on m'interdisait de traiter tout sujet féministe ou ayant trait à l'homosexualité parce que j'étais identifiée comme militante et explicitement lesbienne. C'est un alibi pour s'assurer que seuls certains aient la légitimité d'un discours neutre.

Le militantisme est selon vous une « excellente école de journalisme » et permet de lutter contre « le système d'effacement ».

L'activité des journalistes devrait être d'informer sur des sujets ignorés. Mais en matière de sexisme et de féminisme, ce sont les associations féministes et les militantes qui ont fait un énorme boulot d'information. Les journalistes ne sont pas formés, ni sensibilisés et ces questions ne leur traversent même pas l'esprit.

On peut lire dans votre ouvrage que « les lesbiennes ne sont pas des homosexuelles ». Pouvez-vous préciser ?

Je ne suis pas lesbienne en fonction d'une orientation sexuelle, c'est une identité politique. On donne beaucoup de poids à la sexualité par rapport à la construction qu'en ont fait les hommes. Se dire lesbienne, l'assumer et le revendiquer publiquement, est un acte politique.

En quoi est-ce important de ne pas cantonner cette identité lesbienne à la sphère privée ?

On manque d'appui pendant certains débats importants, comme en 2012 lors du Mariage pour Tous. L'absence de coming out de personnalités publiques crée un décalage entre la présence

de gays et lesbiennes dans la société et leur sous-représentation dans les sphères politiques et médiatiques. C'est très important aussi d'avoir des figures auxquelles s'identifier quand on sait que le taux de suicide des ados homosexuels est plus élevé que celui d'ado hétéros.

Si c'est tellement difficile de se dire lesbienne, est-ce aussi parce qu'on est doublement condamnée en tant que femme et homosexuelle ?

La charge de se dire lesbienne est bien plus puissante que de se dire gay sur la question de la remise en cause du patriarcat. « Lesbienne » est un mot difficile à prononcer avec une charge très transgressive : il y a cette idée d'agir en se passant du regard des hommes et de tout ce sur quoi repose le pouvoir patriarcal depuis des siècles, que ce soit au sein de la famille ou de l'Etat.

En quoi alors se dire lesbienne participe-t-il à l'intérêt général ?

Cette difficulté à se dire lesbienne en France raconte, entre autres, une crispation sur les questions identitaires minoritaires. C'est comme si se revendiquer d'une identité nuisait à la neutralité du discours des personnes publiques et les mettait en marge d'un discours d'intérêt général. Pour moi, il n'y a aucune contradiction entre un discours dit minoritaire et un discours universel. Ce n'est pas parce que je parle en tant que lesbienne que je ne peux pas toucher tout le monde. Ça n'a posé aucun problème aux hommes pendant des siècles en littérature d'avoir l'exclusivité de nous raconter toutes les histoires sans aucune remise en cause.

D'où vient l'idée du « Génie Lesbien » ?

J'ai toujours été admirative de beaucoup de luttes sans savoir que des lesbiennes en étaient à l'origine. C'est toujours le cas pour des combats plus contemporains comme celui du mouvement d'Hong Kong incarné par Denise Ho ou le mouvement #MeToo mis

en lumière dans le milieu culturel français par Adèle Haenel. Le lien entre ces lesbiennes engagées, c'est le chemin pour arriver à se détacher des injonctions à ce que les femmes ne couchent pas ensemble et ne soient pas amoureuses en dehors du regard des hommes. Être capable de s'en libérer amène des facultés qui vont être utiles dans d'autres combats et mouvements. Les lesbiennes sont à ce titre des génies universels.

On vous a accusée à la sortie de votre livre de misandrie : n'est-ce pas le difficile signe d'une lutte à poursuivre quoi qu'il en coûte ?

Les attaques se sont focalisées sur le fait que je dis d'essayer, pour un temps, de ne plus voir les films d'hommes, de ne plus lire les livres d'hommes... Qu'ils aient attaqué sur la sphère culturelle est intéressant car c'est là que se joue le combat féministe aujourd'hui. Dans les années 70 on était sur « mon corps mon choix », dans les années 2020 on est sur « mon imaginaire, mon choix » : lutter contre les violences sexistes et les violences corporelles faites aux femmes va de pair avec la libération de leur imaginaire des empreintes du patriarcat.

Vous avouez à la fin de votre livre : « Je ne sais pas si je mourrai sans avoir blessé un homme ».

C'est une phrase à lire dans le contexte général du dernier chapitre. Je n'ai aucun goût ni aucune pratique de la violence.

Au-delà des classiques interrogations sur pourquoi les femmes ne rétorquent pas physiquement à l'ensemble du massacre dont elles sont la cible, j'ai voulu déplacer les standards de ce qui est considéré comme force physique. Depuis des siècles, par les modes de vie et violences qui leur étaient imposées, les femmes ont développé des capacités de résistance et d'endurance hors du commun. Evidemment, elles ne sont pas reconnues ou valorisées. Pour nos imaginaires et représentations il serait important qu'elles le soient.

J'aimerais finir sur les propos que vous reprenez d'une activiste serbe : « chaque baiser lesbien est une révolution ».

Le baiser lesbien a une force qui crée une déflagration, il va à l'encontre de l'hétérosexualité érigée en tant que régime politique. Quant à la dimension culturelle, c'est beau de se dire qu'un baiser de cinéma pourra aussi être dans notre imaginaire un baiser entre deux femmes, autrement que pour alimenter de pseudo-fantasmes masculins.

INTERVIEW RÉALISÉE PAR ANAÏS CAL EN FÉVRIER 2021

Organisation

La fondation des femmes

« Les violences faites aux femmes sont devenues un vrai sujet dans l'opinion publique, qui ne se limite plus à la sphère des militantes féministes. » Ces mots, qui redonnent un peu d'espoir malgré une année difficile, sont ceux d'Anne-Cécile Mailfert, ancienne porte-parole d'Osez le Féminisme!, qui a créé en 2015 la Fondation des femmes, qu'elle préside aujourd'hui.

Cette structure redistribue l'argent qu'elle récolte à des associations féministes et de terrain qui accompagnent les femmes victimes de violences conjugales ou qui vivent en situation de grande précarité. Nous avons voulu mettre en lumière l'énorme travail de levée de fonds réalisé par la FDF, qui a permis de récolter 3 millions d'euros en fin d'année (un record !) et ainsi d'aider des milliers de femmes grâce

au soutien financier apporté à 150 associations. Et le bilan 2020 donne le tournis tant les victoires remportées sont nombreuses ! 40 000 nuitées ont été ouvertes jusqu'à la fin de l'été 2020 pour héberger des femmes en danger ; une aide alimentaire a été fournie à plus de 455 femmes jusqu'à début mai et se poursuit encore aujourd'hui ; et le tchat Comment on s'aime a été lancé avec En avant toute(s) pour permettre à des femmes de dialoguer avec des bénévoles à l'abri du regard de leur conjoint violent.

La FDF a également noué un partenariat avec le Mouvement du Nid, qui accompagne les femmes en situation de prostitution, pour faire face à l'urgence du Covid : l'aide financière a permis de distribuer des produits alimentaires et d'hygiène ainsi que d'augmenter les places en hébergement d'urgence. Tout ce travail se



**FONDATION
DES FEMMES**

poursuivra en 2021 dans le cadre du programme « Abri d'Urgence », l'ouverture de nouvelles Maisons des femmes et l'aide au développement de centres d'accueil pour les femmes sans-abri. Et parce que la crise sanitaire est loin d'être terminée, n'hésitez pas à aider ponctuellement ou régulièrement la FDF si vous le pouvez.

TULLIETTE D

The Haunting of Bly Manor, les démons de l'hétéronormativité

Pour les lecteur.rice.s anglophones, toute série contenant le mot «haunting» est synonyme de sueurs froides. Eh oui, c'est bien une série d'horreur que nous vous conseillons exceptionnellement parce qu'il y en a marre des femmes éplorées en proie aux agresseurs dans ce genre là aussi. Alors tenez les enfants à distance et plongez dans le bel univers du Manoir de Bly, accompagné.e de l'intrépide jeune femme au pair Dani Clayton. Je tenterai de ne pas trop spoiler l'intrigue.*



Danielle Clayton est une enseignante américaine qui a quitté son pays et son travail pour des raisons mystérieuses. Elle débarque en Angleterre où elle a l'opportunité de travailler comme femme au pair. Elle fait alors la rencontre de Flora et Miles, deux orphelins au comportement modèle, esseulés dans leur grand manoir. Leurs parents, ainsi que leur ancienne au

pair miss Rebecca, sont morts dans un accident. Dans le manoir se trouvent aussi la gouvernante Hannah, le cuisiner Owen et la jardinière Jamie. Les employé.e.s passent leurs journées au manoir mais rentrent toujours chez eux avant la tombée de la nuit. Au fil du temps, Dani voit Miles devenir très insolent et Flora déposer des poupées vaudous un peu partout. Elle est aussi dérangée par des silhouettes inconnues qu'elle aperçoit par moment. Déroutée par ces bizarreries, Dani trouve du soutien en la personne de Jamie.

Adaptée de la nouvelle Le Tour d'écrou écrite par Henry James en 1898, The Haunting of Bly Manor réalisé par Mike Flanagan en 2020 prend un virage en choisissant de représenter en détail un couple de lesbiennes. Pour une fois, la relation lesbienne n'est pas reléguée au second plan mais constitue même un point central de l'histoire. Les visions effrayantes que subit Dani sont fortement liées à la contrainte à l'hétérosexualité dans sa vie. Elle se matérialise par cette silhouette noire d'homme debout, toujours derrière elle, ou cachée dans les reflets des miroirs et des eaux stagnantes... C'est une vision que beaucoup de victimes de violences sexuelles connaissent. Dani a très mal vécu sa relation hétéro passée. Son ex-copain est mort dans un accident pile au moment où elle

lui annonçait qu'elle le quittait. Par l'enchaînement des événements, Dani pense avoir participé à son décès. La culpabilité la ronge, et cette silhouette réapparaît surtout lors des scènes romantiques avec Jamie. Un soir, elle vainc sa peur et s'émancipe de cet homme en faisant brûler les lunettes dorées qui le retenaient à elle. Elle accepte son lesbianisme. Par la suite, Dani et Jamie vivent la plus belle histoire d'amour, épique et poétique. Elles représentent de véritables icônes lesbiennes à mes yeux.

A la fin de la série, une des héroïnes déclare : « Tu as dit que c'était une histoire de fantômes. Mais ce n'en est pas une. C'est une histoire d'amour. ». Et c'est exactement comme ça qu'on peut comprendre Bly Manor. Une grande réflexion sur le passage du temps animée des souvenirs confus d'Hannah, de la fleur de lune de Jamie, de la poésie des ombres et des reflets, de la communication de Flora avec les esprits, de la victoire finale de Rebecca, et de l'apaisement de Viola. Tant de femmes importantes. On ne peut que regretter le dernier épisode de la série, qui rappelle malgré tout qu'être lesbienne se termine mal, même après une belle histoire. Mais à Bly, être mort ne veut pas dire cesser d'exister.

MATHILDE CAMOT

OSEZ LE FÉMINISME !

se bat au quotidien pour l'égalité, avec ténacité, humour et toute l'énergie de ses bénévoles. Vos soutiens sont indispensables pour organiser nos actions féministes tout au long de l'année. Grâce à vos dons, nous allons féminiser le monde !

Osez le Féminisme ! est une association reconnue d'intérêt général et vos dons seront donc déductibles de vos impôts à hauteur de 66%.

Grâce à cette déduction fiscale un don de 100€ vous revient à 34€, un don de 50€ vous revient à 17€ et un don de 15€ ne vous coûte finalement que 5€.

www.osezlefeminisme.fr
contact@osezlefeminisme.fr

Envoie par courrier à cette adresse :
Maison de la Vie Associative et Citoyenne,
22, rue Deparcieux
75014 Paris

Suivez nous



Illustration : Alice D - Graphisme : Estelle Grossias

Chronique du sexisme ordinaire

La maternelle, lieu d'apprentissage de la domination masculine

Actuellement en service civique dans une école maternelle, je voudrais vous apporter le regard critique d'une jeune profane qui voit tout de l'intérieur mais ne prend pas encore part au manège elle-même.

En 2021, on peut envisager que si les stéréotypes de genre sont bien présents dans la société chez les jeunes enfants, ils ne seraient cependant pas assumés dans nos écoles aux valeurs d'égalité. Et pourtant dès l'accueil chaque matin, on retrouve ces maudites étiquettes de classe où les bleues sont aux garçons et les roses correspondent aux filles. Le premier mot qu'apprennent à écrire les enfants, leur prénom, est donc directement associé à sa couleur genrée. Ces détails ne seraient pas trop graves s'ils ne venaient pas renforcer des tendances sexistes déjà trop présentes. Je sens pourtant qu'il y a eu des progrès, j'ai l'impression que les adultes qui s'occupent de ces grandes masses d'enfants font des efforts pour moins les différencier en fonction de leur genre.

Mais le pire, ce sont les livres d'images repêchés dans les vieilles remises d'antan et jetés en pâture aux enfants. Les animaux peuplent la plupart des imaginaires, que ce soit Petit ours brun, L'âne Trotro, ou encore Petit Loulou, et plus encore de créatures neutres sans nom. Mais vous l'avez compris, le neutre en français c'est un homme ou un garçon. Dès 3 ans, les petit.e.s le comprennent très bien. Si les garçons adorent jouer à la dînette et aux

perles dans les classes que j'observe, il n'en reste pas moins que les filles sont à l'inverse socialement exclues des activités de trains et voitures. Parfois, l'héroïne est aussi la fiancée du loup qui souhaite la séduire (véridique !) ou encore la femme de Pirouette Cacahuète qui le remet en état. Ces livres étant remplis de héros, les héroïnes ne sont plus que les mamans. Cela fait directement entrer les petites filles dans un rôle de responsabilité face aux garçons. Beaucoup de filles se reprennent avec culpabilité quand elles voient qu'elles ont manqué aux règles de classe et reprennent aussi souvent leurs camarades, tandis que les garçons se rebellent et sont plus insouciantes. Les petites rêvent aussi de devenir mères. Avec 84% d'enseignantes et 99% de femmes ATSEM en maternelle, ce sont de véritables modèles genrés qui se créent⁽¹⁾. Un apprentissage automatique s'instaure dans les esprits : les femmes sont là pour servir les enfants. Tout ça ressemble bien à un cercle vicieux...

MATHILDE GAMOT

(1): Sources : Ministère de l'Éducation Nationale et Enquête INSEE.



Photo by Adam Winger on Unsplash



Nom : _____
Prénom : _____
Adresse : _____

Ville : _____
Date de naissance : _____
Téléphone : _____
Mail : _____
Signature : _____

FAITES UN DON !



Je donne une fois :

20€ 30€ 50€ 100€

Autre montant : _____ €

Paiement : Espèces Chèque

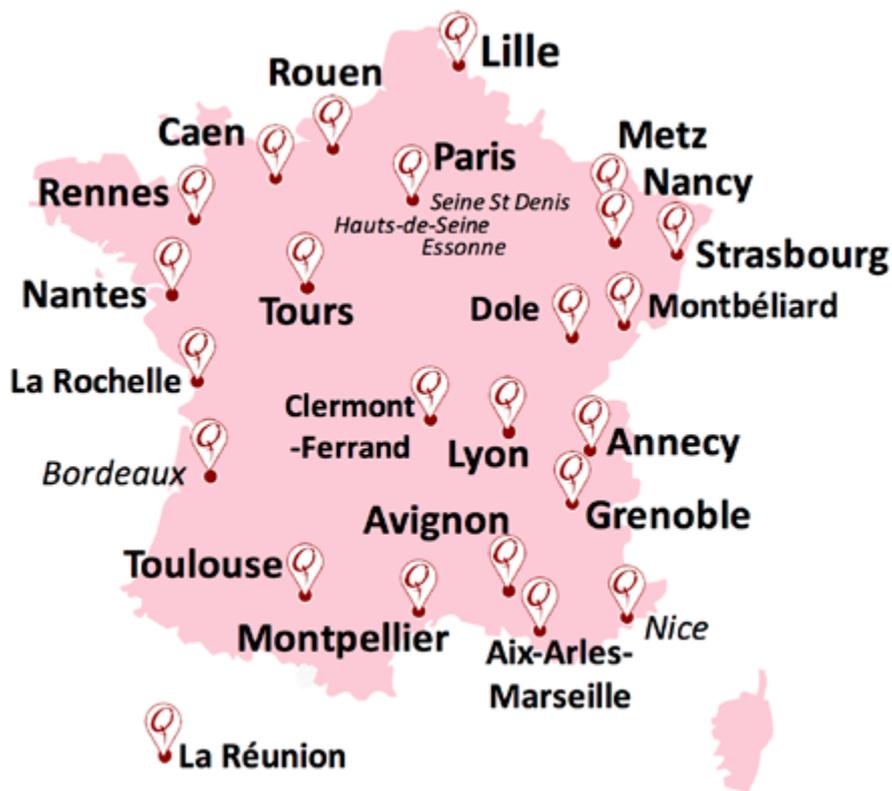
Je donne tous les mois :

Rendez-vous sur notre page :

<http://osezlefeminisme.fr/soutenir/>

« Parce que nous considérons que l'émancipation de toutes et tous passe par l'égalité femmes-hommes, nous nous rassemblons, militantes et militants, pour prendre part au combat féministe, à la lutte contre les violences masculines envers les femmes et les filles et contre le système de domination qu'est le patriarcat. Nous défendons les droits universels et inaliénables de toutes les femmes, dans leur spécificité. L'analyse de l'imbrication des structures d'oppression, patriarcat, racisme, et capitalisme, doit être au coeur de notre militantisme pour ne laisser aucune femme de côté. »

Les campagnes et actions d'Osez le féminisme ! existent grâce à l'engagement de militant.es bénévoles qui donnent de leur temps, partagent leurs compétences au service de nos combats féministes. Vous aussi, vous pouvez vous engager, il y a certainement une antenne près de chez vous :



Comité de rédaction :

Céline Piques

Logo :

Mila Jeudy

Maquette :

Lucie Conteville

lucie-graphiste.com

Éditrice :

Osez le Féminisme !

Directrice de publication :

Céline Piques

Dépôt légal :

Bibliothèque Nationale de

France, ISSN2107-0202 –

Imprimerie :

Online Printers

Vous souhaitez recevoir le journal,
participer à sa rédaction ou à sa diffusion ?

CONTACTEZ-NOUS !

Envoyez vos coordonnées :

contact@osezlefeminisme.fr